En Espagne, la crise institutionnelle atteint son paroxysme

Les conservateurs et les socialistes se livrent une dispute acharnée pour le contrôle de la nomination des magistrats.

D'un côté, la droite, qui bloque depuis quatre ans le renouvellement des membres du Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ, équivalent du Conseil de la magistrature), pour maintenir son contrôle sur la justice et la Cour constitutionnelle. De l'autre, la gauche, qui tente de faire passer en catimini une réforme controversée pour mettre fin au blocage et permettre, au passage, au secteur progressiste de la magistrature de récupérer la majorité. En Espagne, le choc institutionnel entre les pouvoirs judiciaire et législatif était prévisible. Il a finalement eu lieu, lundi 19 décembre dans la soirée.

Après plusieurs heures de délibération, la Cour constitutionnelle espagnole, saisie en urgence par le Parti populaire (PP, droite), a accepté de suspendre de manière préventive le vote de la simplification du mode d'élection de ses propres membres, prévu jeudi au Sénat. La réforme avait été approuvée par le Parlement, en première lecture, le 15 décembre, lors d'une session plénière tendue. Elle est paralysée le temps que le « gardien des libertés » se prononce sur le fond.

« Hier, la Cour constitutionnelle a accordé, par une différence minime de six voix contre cinq, une décision sans précédent en quarante-quatre ans de démocratie : elle a paralysé l'action du Parlement, a réagi le chef du gouvernement de gauche, le socialiste Pedro Sanchez, mardi, lors d'une allocution. Pour la première fois, on empêche les représentants légitimes, démocratiquement élus par les Espagnols, de remplir leurs fonctions. »

La forme choisie par le gouvernement pour cette modification de loi laissait à désirer : le Parti socialiste (PSOE) et le parti de la gauche radicale Podemos l'ont incluse, sous la forme de deux amendements déposés à la dernière minute, dans une proposition de loi de réforme du code pénal sans rapport avec la question. Une manière d'expédier une réforme épineuse rapidement, sans débat et sans consulter les organes judiciaires concernés.

Quant au fond, il consistait à déposséder la Cour constitutionnelle de son pouvoir de valider l'« *idonéité* » des candidats proposés par les parlements et le gouvernement, et à réduire la majorité requise au CGPJ pour élire les deux des douze membres de la Cour constitutionnelle qui lui correspondent. Actuellement, l'organe de gouvernement des juges est incapable de se mettre d'accord sur des profils consensuels. Le secteur conservateur, dont plusieurs représentants ont leur mandat périmé depuis quatre ans, et le secteur progressiste, qui doit être renforcé par la nomination de deux nouveaux membres proposés par le gouvernement, semblent irréconciliables. Or une majorité de trois cinquièmes est nécessaire à leur élection.

Pour le PP, ces amendements représentent une « attaque à l'ordre constitutionnel et à l'Etat de droit ». Pour la gauche, leur suspension s'apparente à un « coup d'Etat judiciaire ». Dans les deux cas, les manœuvres en cours ne font que renforcer l'idée de

la politisation de la justice. « Le principe de loyauté institutionnelle minimale a été rompu par le PP, même si le gouvernement ne se gêne pas pour montrer qu'il veut contrôler à son tour les institutions judiciaires », estime Pablo Simon, professeur de sciences politiques à l'université Carlos-III de Madrid, qui s'inquiète d'une « polarisation et perméabilité à la rhétorique populiste ».

Depuis que le PSOE est revenu au pouvoir, en 2018, et sous des prétextes variés, les conservateurs se sont soustraits à l'obligation constitutionnelle de négocier la nouvelle composition du CGPJ, l'organe chargé de nommer les magistrats des hautes cours de justice du royaume. Ce statu quo les arrange : lors de la dernière répartition des membres, en 2013, il a pu y placer une majorité de juristes de leur bord politique. Idem à la Cour constitutionnelle. Or, pour le gouvernement, l'enjeu est de taille : saisie par le PP ou par le parti d'extrême droite Vox, celle-ci devra se prononcer sur presque toutes les lois-phares de la législature – les grâces concédées en 2021 aux dirigeants indépendantistes catalans, les lois d'euthanasie, de mémoire démocratique...

De son côté, pour justifier son blocage, le PP a instillé l'idée qu'il viserait à protéger l'Espagne d'un gouvernement « dangereux ». Parce que Pedro Sanchez gouverne en coalition avec la gauche radicale Unidas Podemos, parce qu'il s'appuie sur les indépendantistes de la Gauche républicaine catalane au Parlement, ou parce qu'il a brisé le cordon sanitaire avec le parti de la gauche indépendantiste basque EH Bildu et approuvé des lois avec les héritiers de la vitrine politique du groupe terroriste basque ETA, la légitimité du gouvernement de gauche espagnol est régulièrement remise en cause par la droite. Lundi, le président du PP, Alberto Nuñez Feijoo, a encore appelé les Espagnols à choisir entre « ce gouvernement ou l'Espagne ». « Nous avons l'obligation morale d'empêcher le délire dictatorial de Sanchez », a renchéri le coordinateur national du PP, Elias Bendodo.

Le fragile équilibre sur lequel reposaient les fondements de la démocratie espagnole, réinstaurée en 1975 après la mort de Franco, chancelle. Mis à mal ces dernières années par l'émergence de nouveaux partis – Podemos à la gauche du PSOE et Vox à l'extrême droite –, et par la crise catalane de 2017, il affronte une crise institutionnelle sérieuse. « Le système démocratique espagnol se fonde sur un consensus entre les deux partis centraux, à droite et à gauche, mais le fait qu'ils regardent davantage vers les extrêmes a fait disparaître la centralité », souligne Javier Tajadura, professeur de droit constitutionnel à l'université du Pays basque.

A Bruxelles, le porte-parole de la Commission de justice, Christian Wigand, a enjoint mardi à toutes les parties de respecter les « *normes et procédures* » et maintenu ses recommandations passées : renouveler le CGPJ immédiatement et aussitôt réformer le système pour que ses membres soient élus, à l'avenir, par leurs pairs.

Le gouvernement, lui, n'a pas dit son dernier mot. Il « adoptera toutes les mesures nécessaires pour mettre fin au blocage injustifiable du pouvoir judiciaire et de la Cour constitutionnelle », a prévenu M. Sanchez. La crise institutionnelle est partie pour durer.

Sandrine Morel (Madrid, correspondante), Le Monde, 22 décembre 2022